

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Page 1/2

Séance du 14 Novembre 2018

**CO 159 DE**

Etaient présents : Michel FRANCONY (Président), Jean-François GAILLARD, Claude ROMANET, Alain CHOULOT, François PERRIN, Jean-François CETRE, Dominique BONNET, Martine VUILLEMIN, Gilles BEDER, Yves DÉCOTÉ, Véronique LAMBERT (Vice-Présidents), Jean-Baptiste BAUD, André VIONNET, Guy DAVID, Bernard AMIENS, Sylvie REGALDI, Jean-Jacques COURT, Martine PINGAT CHANEY, René MOLIN, Christine CHATEAU, Anne DE ZAN, Hubert DELACROIX, René GUINERET, Roland BERTHELIER, Patrice VILLALONGA, Florent GAILLARD, Denis MOREL, Jean-Louis DUFOUR, Serge DAYET, Christian COLIN, Pierre GUINCHARD, Eric TOURNEUR, Roger CHAUVIN, Serge CLEMENT, Jean-Marie BAILLY, Valérie PAQUIEZ, François BOUVERET, Bernard BRUNEL, Alain MURCIER, Jean-Pierre PETITGUYOT, Michel FEVRE, Roger GROS, Jacques FAIVRE, Laetitia DOS SANTOS, Alain LABBEZ, Raphaël GAGNEUR, Bernard DODANE, Marie-Ange CAPRON, Dominique GAHIER, Colette GIRARD, Jean-Luc LETONDOR, Dominique PELLIN, Hubert MOTTET, Christelle MORBOIS, Catherine CATHENOZ, André JOURD'HUI, Danièle CARDON, Jacky REVERCHON, Sébastien JACQUES, Marie-Madeleine SOUDAGNE, Jacques GUILLOT, Christian JAQUIER, Françoise WEBER, Patrick MONTEVECCHIO, René BERNARD, Marie-Thérèse BROCARD, Adrien LAVIER, Christian PROST, Claudine ROUEFF, Odile SIMON, Clément FORET, Jean-Christophe OUDET, Laurent MENETRIER, Jean BOYER, Bernard ONCLE.

**Nombre de  
Conseillers**

En exercice : 94

Présents : 75

Votants : 78

Pouvoirs transmis à des Conseillers : Philippe BRUNIAUX à Martine PINGAT CHANEY, Cyril ACCARD GUILLOIS à Martine VUILLEMIN, Jean-Jacques DE VETTOR à Jean-François GAILLARD, soit 3 pouvoirs détenus par des Conseillers.

Pouvoirs transmis à des Suppléants : Thierry GUINCHARD à Serge CLEMENT, Pascal DROGREY à Alain LABBEZ, soit 2 voix délibératives à des Suppléants.

Assistaient à titre consultatif : Pascal BONVALOT, Josiane SCARABOTTO, Monsieur Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCAPS.

Etaient Excusés : Colette BEAUD, Jean-Paul BUCHET, Antoine MARCELIN, Daniel DURET, Frédéric LAMBERT, Jean-Baptiste MERILLOT, Anne CHARLET, Bernard LAUBIER, Yann PINGUAND.

Etaient absents : Rémy VIENNET, André PROST, Denis BRENIAUX, Robert MOUGET, Gérard BOUDIER, Jean-Luc BROCARD, Nelly BUYS, Sylvain BENETRUY, Gérard MATHIEU, Henri DORBON, Michel BONTEMPS.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Marie BAILLY.

Convocation faite le : 7 novembre 2018

**Objet : Admission en non-valeur et effacement de dettes.**

**Admissions en non-valeur**

Sur proposition de Monsieur le Comptable Public, il convient d'admettre en non-valeur les créances suivantes (cf détail ci-joint) :

- Sur le budget principal (75000) et pour les ALSH et enfance un total de 5.346,27 €
- Sur le budget annexe Restaurant (75001) un total de 1.421,05 €
- Sur le budget annexe SPANC (75200) un total de 160,57 €.
- Sur le budget annexe Ordures Ménagères (75300) un total de 12.157,33 €

Soit un total général de 19.085,22 €.

**Effacement de dettes (créances éteintes)**

L'instruction comptable M14 fait la distinction entre les créances éteintes suite à une procédure de rétablissement personnel ou de liquidation judiciaire ne pouvant plus faire l'objet de poursuites, ni de recouvrement et les autres créances à admettre en non-valeur (poursuites sans effet, créances minimales, personnes disparues...).

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 14 Novembre 2018  
CO 159 DE (SUITE)

Page 2/2

**Objet : Admission en non-valeur et effacement de dettes.**

L'effacement de la dette (créance éteinte), prononcé par le juge, s'impose à la collectivité créancière, qui est tenue de le constater.

Le comptable public a informé la collectivité de différentes procédures de rétablissement personnel aboutissant à l'irrecouvrabilité totale et définitive de créances de la communauté de communes.

Le Comptable Public sollicite l'adoption d'une délibération constatant l'effacement des dettes suivantes (cf détail ci-joint) :

- Sur le budget principal (75000) et pour les ALSH et enfance un total de 3.242,03 €
  - Sur le budget annexe Restaurant (75001) un total de 1.151,35 €
  - Sur le budget annexe Ordures Ménagères (75300) un total de 749,52 €
- Soit un total général de 5.142,90 €.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
Après en avoir délibéré,  
Par 77 voix pour et 1 abstention,

1 / AUTORISE les admissions en non-valeur ;

2 / CONSTATE ces effacements de dettes.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,

Pour copie certifiée conforme à l'original

Pour le Président empêché,  
le 1<sup>er</sup> Vice-Président,

Jean-François GAILLARD

Le Président

Michel FRANCONY

